



Les ambitions de Jean-Pierre TODESCHINI (DRH représentant Bertrand Barthélemy) étaient claires dès le début des négociations: nous n'avons pas réussi à respecter le précédent accord, il faut donc écrire un nouvel accord avec des objectifs atteignables.

Et surtout que ça ne donne pas du travail en plus aux RH **car depuis 3 ans la direction ne s'est contenté que de faire des bilans, sans mettre en œuvre quoi que ce soit pour améliorer la situation**

La [CFDT a proposé un accord et de multiples propositions](#) pour améliorer l'égalité. Et surtout nous avons proposé des mesures en cas de non respect de l'accord, afin d'inciter au respect des engagements. Car depuis quelques années, la direction s'engage et signe des accords sans les respecter (la GPEC en est aussi l'exemple parfait).

Quasiment aucune des [propositions de la CFDT](#) n'ont été acceptées. Sauf l'abondement en jours de congés par l'employeur à hauteur de 50% des jours offerts par un salarié à un autre qui doit rester à proximité d'un membre de sa famille (maladie grave, handicap) ainsi qu'une consigne sur l'horaire des réunions...

Obtenir la signature d'un accord, même creux a permis à la direction de PARkeon d'éviter de payer la pénalité de 1% de masse salariale en cas d'absence d'accord.

Cet accord a été signé par 2 organisations syndicales (CFTC et CFE-CGC).

La CFDT a donc décidé de ne pas signer cet accord moins ambitieux que le précédent et sans garantie du respect des engagements.

Pour la CFDT, **les représentants du personnel ne doivent pas se contenter de signer des accords de complaisance.**

La CFDT de Parkeon préfère plutôt agir pour **obtenir des avancées concrètes** pour tous ([co](#)
[nvention collective des ingénieurs et cadres](#)

,
[salaires mini des techniciens](#)
, jour supplémentaire pour les forfaits jours,
[prime de la revente](#)
...)